

Rapport 3-2 Avis sur Réflexion stratégique pour l'évolution de l'université de Bourgogne- Franche-Comté	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Formation-Recherche Rapporteur : Daniel Courjon	Séance plénière Mardi 14 novembre 2017

Le présent rapport propose :

- D'une part, d'attribuer une subvention régionale de 50 000 euros sur un coût total de 62 500 euros à la Communauté d'universités et d'établissements UBFC (COMUE), pour accompagner une réflexion sur l'amélioration des instruments de gouvernance et de coordination régionale ;
- D'autre part, d'affecter 60 000 euros pour le recrutement d'un consultant missionné pour accompagner la Région dans l'élaboration et l'organisation de la concertation sur le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI). Ce schéma adopté en juin 2015 doit être actualisé notamment au regard de modifications législatives (loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles MAPTAM, loi Nouvelle organisation territoriale de la République - NOTRe) et d'évolutions dans le paysage régional de l'ESRI (constitution de la COMUE en mars 2015).

L'intitulé du rapport pouvait paraître en décalage avec son contenu, et source d'incompréhension. L'intervention de la direction de l'enseignement supérieur et de la recherche au Conseil régional, appréciée pour sa clarté, a permis de replacer l'objet du rapport dans le contexte plus général de l'avenir de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Bourgogne-Franche-Comté.

Concernant plus spécifiquement la **COMUE**, le CESER tient à souligner les **réussites incontestables** de cette nouvelle structure qui a permis des résultats significatifs tels que la labellisation (début 2016) I-SITE (Initiative Science - innovation - territoires - économie) au titre du deuxième programme investissements d'avenir (PIA) et plus récemment de projets portés par la COMUE au 3^e PIA. Ces résultats dont il faut bien mesurer l'importance, montrent que les chercheurs régionaux travaillent très bien ensemble.

Néanmoins le CESER **s'inquiète très sérieusement**, d'une part des difficultés rencontrées au plan de la gouvernance ; d'autre part, par voie de conséquence, des effets délétères voire dévastateurs qu'aurait une fragilisation voire un éclatement de cette jeune structure.

Quant à l'actualisation du Schéma régional d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (SRESRI), le CESER s'est à plusieurs reprises exprimé sur la nécessité de retravailler ce Schéma pour combler ses lacunes sur des sujets tels que **l'innovation, la structuration ou le maillage territorial** et prendre en compte des évolutions tant réglementaires que du paysage de l'ESRI. Il se réjouit de cette décision et prendra toute sa part dans la réflexion approfondie sur l'avenir de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Bourgogne-Franche-Comté.

Mais ce rapport est l'occasion pour le CESER de formuler dès aujourd'hui des recommandations auprès du Conseil régional :

- 1- Il souhaite que la Région, au-delà des aides financières qu'elle apporte, toujours très précieuses, s'implique encore plus fortement - en s'appuyant sur une stratégie claire - dans le soutien et l'évolution de la COMUE, en particulier en jouant le **rôle de médiateur et de facilitateur** entre les différentes composantes universitaires membres de la structure.
- 2- Vu les enjeux et les retombées bonnes et néfastes de ces bouleversements structurels auxquels on assiste, **il convient que la Région soit vigilante et exigeante sur le fonctionnement de la COMUE pour l'avenir de son enseignement supérieur mais surtout de son économie**, et notamment l'économie innovante qui se nourrit en grande partie de la recherche publique.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.